

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE CHABOTTES



ARRÊTE DE CIRCULATION
44/2024

ARRÊTE
44/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2

Vu le code de la route, notamment les articles R411.8 au R411.32 et RR 417.10,

Vu la demande effectuée par l'entreprise AZUR TRAVAUX représentée par Monsieur LAGIER TOURIANE Vincent située au 200 allée des Genêts à SISTERON (04200)

ARTICLE 1^{er} : REGLEMENTATION

L'entreprise AZUR TRAVAUX effectue des travaux de branchement ENEDIS sur le chemin du Four à CHABOTTES (05260) à partir du 20/09/2024, pour une durée de 30 jours. Durant cette période cette voie de circulation sera soumise à une réglementation de la circulation par basculement de circulation sur chaussée opposée.

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

Durant cette période, la circulation sera réglementée et effectuée par l'entreprise AZUR TRAVAUX et immédiatement retirée dès la fin des travaux.

ARTICLE 3 : VALIDITE

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévues à l'article 1 et cessera dès retrait de la signalisation.

ARTICLE 4 : AMPLIATIONS

- Le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Bonnet en Champsaur,
 - Le chef de la maison technique de Saint Bonnet en Champsaur
- Sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Le Maire,
Roland AYMERICH

